

ABONNEMENT.

Saumur	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne	30 c
réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 NOVEMBRE

Chronique générale.

A la séance de la Chambre de samedi, les élections de la Haute-Garonne ont été validées sans débats.

Celles de la Charente-Inférieure et du Finistère ont été aussi validées dans la même séance.

La Chambre a encore à examiner les élections de sept départements: Landes, Ardèche, Alpes-Maritimes, Belfort, Haute-Loire, Lozère et Corse. Le deuxième bureau examinera aujourd'hui les conclusions de la sous-commission qui s'est prononcée pour l'invalidation des quatre députés conservateurs de la Corse.

Il est toujours question de fixer la date du Congrès au 12 décembre ou au 14, lendemain des élections législatives complémentaires qui doivent avoir lieu à Paris.

LES ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Les journaux radicaux publient la liste suivante de candidats adoptée à une réunion de la presse radicale socialiste de Paris:

MM. le commandant Labordère, ancien sénateur; Achard, ancien député; Brialon, ancien député; de Douville-Maillefeu, ancien député; Millerand, conseiller municipal.

Le Radical publie la note suivante, après cette liste:

« Des délégués du comité de la presse radicale socialiste ont eu une entrevue avec des délégués du comité que préside M. le sénateur Tolaïn.

« Cette entrevue ne pouvait avoir aucun résultat; il n'y avait aucune raison de faire une liste commune. »

La Justice explique ainsi ce refus d'entente:

« Les délégués de la presse radicale socialiste ont répondu que, l'entente des républicains n'ayant pas encore pu se faire à la Chambre sur la question du Tonkin, la formation d'une liste unique, dans les circonstances actuelles, leur paraissait impossible. »

Le parti ouvrier possibiliste présente les candidatures de MM. Jules Joffrin, Jean Allemane, Blondeau, Courtaux, Périer, Saint-Martin, exerçant chacun une profession manuelle.

Avec la liste opportuniste dont on ne connaît pas encore les choix, les conservateurs auront la chance, par un vigoureux effort, de recueillir à Paris une brillante minorité.

Le parti opportuniste vient d'arrêter une liste de concentration pour Paris, dans laquelle figurent MM. Ranc, Hervé-Mangon, Level.

De son côté, un comité d'industriels et de commerçants publie une liste comprenant MM. Ribot, de Brazza, Hervé-Mangon, Michaud, Hiélar, Poirrier.

Au total cinq listes connues à l'heure actuelle.

LES DÉPÊCHES DE L'ANNAM.

L'Intransigeant affirmait, il y a quelques jours, qu'une dépêche annonçant une grave insurrection dans le nord de l'Annam venait d'être supprimée par le loyal M. Brisson.

Les officieux donnèrent à cette affirmation un démenti audacieux.

Quelques journaux républicains qui n'épargnent pas aux fonds secrets dirent que les renseignements de l'Intransigeant étaient presque exacts.

L'Agence Havas, dans une note signée de son directeur, mais aussi nuageuse que possible, a répondu ou essayé de répondre aux révélations sur les soulèvements de l'Annam dont nous avons entretenu nos lecteurs.

M. le directeur de l'agence dit qu'il en a référé à M. Brisson et que celui-ci n'ayant

pu le renseigner sur l'authenticité des bruits graves qu'une dépêche de l'Annam lui annonçait, il a cru ne devoir point publier cette dépêche.

Or, il y a dix jours que l'Agence Havas a fait cette communication au ministre.

Donc, il est acquis que depuis dix jours, le gouvernement est informé des bruits sinistres qui circulent à Saigon; depuis dix jours il a pu télégraphier au général de Courcy ou au résident français à Hué pour savoir la vérité; depuis dix jours, l'un ou l'autre ont eu le temps de répondre. Pourquoi alors n'avoir pas officiellement démenti cette nouvelle, si elle a été reconnue fautive? Pourquoi l'avoir mise sous le boisseau si, malheureusement, elle a été confirmée?

Si le pays devait être ainsi tenu au courant des faits qui l'intéressent si directement, ce n'était pas la peine de changer M. Ferry qui ne faisait point autre chose que ce que fait M. Brisson.

M. Henri Brisson, président du conseil, a déposé, au cours de la séance, sur le bureau de la Chambre, un certain nombre de projets de loi votés par le Sénat, et que la Chambre n'avait pu voter avant la fin de la législature, et d'autres projets de loi déposés à la Chambre et sur lesquels elle n'avait pu statuer.

Parmi ces projets nous remarquons: Le projet sur la révision de la loi de 1867 relative aux sociétés par actions;

Le projet sur l'extension de la compétence des juges de paix;

Le projet attribuant le caractère de jours fériés aux lundis de Pâques et de la Pentecôte;

Le projet relatif à l'administration du père pendant le mariage;

Le projet relatif à l'hypothèque légale de la femme mariée.

Le conseil des ministres a autorisé l'émission d'une loterie de 20 millions dont le produit sera destiné à favoriser la colonisation du Congo.

EN ESPAGNE

APRÈS LA MORT

Le corps du roi a été embaumé jeudi, puis transporté à Madrid et exposé dans une chapelle ardente. Les funérailles auront lieu à l'Escurial.

La reine et la famille royale sont rentrés à Madrid samedi soir. Beaucoup de magasins sont fermés à Madrid, tous les théâtres font relâche, le drapeau noir flotte sur les monuments publics.

LE CHATEAU DU PARDO

Le château du Pardo, où Alphonse XII vient de mourir, est situé à 14 kilomètres de Madrid, au centre d'une forêt de chênes verts et de genêts, qui a une superficie de 27,000 hectares, entourée de murs. C'est un vaste palais sans aucun style, très-mal disposé et à peine meublé. Bien que situé au-dessus de Madrid, dans la vallée du Manzanarès, le Pardo jouit d'un climat très-doux.

On conserve au Pardo une magnifique collection de tapis de haute lisse, provenant de la fabrique de Santa-Barbara. Le village du Pardo a environ 300 habitants, tous employés par le palais.

Le Pardo est un ancien rendez-vous de chasse des rois de Castille, et a été agrandi et reconstruit par les princes de la maison d'Autriche.

MAISONS ROYALES EN DEUIL

La mort d'Alphonse XII met en deuil les maisons royales suivantes:

La Maison de France.

Alphonse XII était le neveu de M<sup>gr</sup> le duc de Montpensier, dernier fils du roi Louis-Philippe, qui avait épousé l'infante Louise, sœur de sa mère, la reine Isabelle II.

Il est, en outre, le beau-frère de Monsieur le comte de Paris, par sa première femme, Maria de las Mercedes, sœur de Madame la comtesse de Paris.

La Maison de Bourbon des Deux-Siciles:

X

UNE DEMANDE EN MARIAGE

M. et M<sup>me</sup> Varnouil venait de déjeuner en tête-à-tête conjugal.

Arabelle était d'une humeur charmante: son mari avait été aimable, le thé excellent, assez fort, assez chaud, elle avait constaté que les tartines de beurre, si chéries des Anglaises et des Américaines, étaient de première qualité.

En quittant la salle à manger, ils avaient passé dans le salon, pièce de transition et de récréation entre le déjeuner et le travail.

Arabelle regardait devant la glace son délicieux négligé du matin, et comme elle n'aimait pas à mentir, elle était forcée de s'avouer à elle-même qu'elle était ravissante.

— Tu sais, dit-elle à son mari, que je vais marier mon sauveur, ton ami Léopold.

— Pour te venger de lui, n'est-ce pas, parce qu'il a fait notre mariage? répondit Adalbert en riant.

— Dis plutôt que c'est pour l'en remercier, reprit Arabelle avec un regard caressant. Il a une great attraction pour M<sup>me</sup> Harwing, il m'a chargée de poser sa candidature et de savoir s'il a des chances. Précisément, aujourd'hui, Valentine doit venir me prendre, pour faire ensemble une petite course. Je lui parlerai de M. de Jonceray, je ferai

12 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anaïs SÉGALAS

IX

UNE NOUVELLE LOI SALIQUE

(Suite)

— Au nom du ciel, madame, dit Félicien, expliquez-moi donc ce que tout cela veut dire, cela tourne au fantastique, à l'incompréhensible; j'en deviendrai insensé. De grâce, pourquoi supposiez-vous que ma mère et mes deux sœurs étaient mortes, quand elles ne se sont jamais si bien portées?

— Alors, dit Valentine, pourquoi n'avons-nous pas vu un seul nom de femme sur le billet de décès où l'on nous invite à venir au convoi, service et enterrement de votre oncle?

— Nous n'y avons lu ni le nom de votre mère, qui était la sœur du défunt, ni les noms de vos deux sœurs, qui étaient ses nièces, et moi, je me suis dit avec épouvante: « Ah! ce pauvre M. Félicien, il vient donc de perdre tout à coup, par quelque sinistre événement, toutes les femmes de sa famille. »

— Voilà donc ce qu'ils avaient tous! s'écria

Félicien. Mais, madame, c'est le dernier genre de ne plus mettre les noms de femmes sur les billets de décès.

— En vérité! dit Valentine avec explosion. Ainsi les femmes ne comptent plus: la mère, sans laquelle celui ou celle qu'on a perdu n'aurait jamais existé, n'est donc pas de la famille? La fille, les sœurs, n'en sont pas davantage! Mais en revanche, le gendre, les arrière-petits-cousins, les collatéraux, tous ceux qui ne tiennent que par un fil à la famille, et qui la plupart du temps en font un fil d'or, qui les rattache à l'héritage, tous ceux-là nous font part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire, et qui ne leur arrache pas une larme. Quant aux femmes, elles sont comme le petit chien du légis, dont on ne met pas le nom sur le billet de décès.

— Vous avez mille fois raison, ma chère enfant, dit M<sup>me</sup> d'Ervan, et j'ai fait à mon fils toutes ces observations; mais il a tellement insisté que j'ai fini par lui dire: « Fais ce que tu voudras. »

— Comme toujours, pensa Valentine.

— Mais, madame... dit Félicien.

— Oh! laissez-moi parler, reprit Valentine, je suis indignée... Puisque vous supprimez les femmes sur les billets de décès, pourquoi portez-elles le deuil? Pourquoi la veuve met-elle son grand voile de crêpe noir? Pourquoi ne fait-elle pas comme la fleur qui étale sur la tombe une belle

couleur de rose, parce que n'ayant aucun lien qui l'unisse au mort, elle n'a pas besoin de porter son deuil?

— Mais, madame, dit Félicien, qui put enfin trouver la parole, dans une quinzaine de jours, j'enverrai des billets de faire part, et alors les noms des femmes y figureront.

— En vérité! dit Valentine avec ironie, vous daignerez les mettre sur le billet de faire part, quand vos vrais amis aurent eu le temps de s'effrayer et de les croire mortes. Ils sont jolis vos billets de faire part qui arrivent longtemps après les billets de convoi; comme un post-scriptum arriéré qui vient dire: « Ah! à propos, nous avons oublié les femmes. »

— Il faut bien se conformer au nouveau genre aristocratique, faubourg Saint-Germain.

— Eh bien! j'en fais mon compliment au faubourg Saint-Germain de sa nouvelle mode mortuaire! Agir ainsi, c'est manquer de respect à la mère, à l'aïeule, et c'est manquer d'égards à toutes les femmes; il est vrai que, dans notre France, on les a toujours comptées pour peu de chose, à commencer par la loi salique, qui ne veut pas leur reconnaître de droits au trône; mais on n'avait pas encore songé à cette autre loi salique funéraire, qui veut les exclure des regrets, des larmes, du domaine du cœur, où elles ont toujours été reines, entendez-vous?

La sœur d'Alphonse XII a épousé le comte de Girgenti, quatrième frère consanguin du roi François II, roi des Deux-Siciles, duc de Parme, de Plaisance, grand duc de Toscane.

#### La Maison d'Habsbourg-Lorraine :

Par sa seconde femme, la reine Christine, Alphonse XII est gendre de feu l'archiduc Charles-Ferdinand, et de l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche, cousin-germain de l'empereur François-Joseph.

#### Maison de Bavière-Wittelsbach :

Alphonse XII a marié sa sœur l'infante Maria Del Paz au prince Ferdinand de Bavière, cousin-germain du roi Louis II.

De plus, sa cousine, la princesse Pilar, fille de feu François de Paule, avait épousé le prince Adalbert de Bavière.

#### La Maison de Bragance :

Par Christine-Thérèse, fille de François I<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, Alphonse XII est cousin de l'empereur du Brésil Pierre II.

### LA RÉGENCE.

Nous lisons dans une correspondance de la Gazette de France :

« A qui incombe la régence ? C'est aux Cortès à le prononcer. Mais on peut déjà tenir pour certain que le choix des Cortès ne balancera qu'entre la mère de don Alphonso, dona Isabelle, et le général Lopez Dominguez, neveu du maréchal Serrano.

« Le duc de Montpensier sera certainement écarté, d'abord comme prince français et puis à cause de son intervention plus ou moins directe dans la Révolution de septembre 1868. Et la veuve de don Alphonso dona Cristina a vécu tellement ignorée, même à Madrid, que son nom n'a même pas été prononcé ces jours derniers dans les conciliabules et les pourparlers des hommes d'Etat et des généraux, en prévision du dénouement fatal qui vient de se produire. Mais pour qu'il y ait lieu d'établir la régence, il faut que le trône reste debout ; et il en sera ainsi si l'armée demeure fidèle à la monarchie alfonsoise et au général Lopez Dominguez, appelé à jouer le rôle d'un nouvel Espartero vis-à-vis d'une autre Christine.

« Il se pourrait aussi que, remontant à dix-sept ans déjà révolus et, considérant l'abdication de Paris comme non avenue, dona Isabelle voulut reprendre la couronne, et trouvât dans les Cortès, dans l'armée, dans le pays les éléments nécessaires pour arriver à ses fins ; et cela est d'autant plus probable qu'il y a à prévoir une étrange difficulté pouvant résulter dans l'avenir de l'état de grossesse de dona Christine dont il a été parlé, dans le cas où l'enfant à naître serait un garçon, dont les droits primeraient ceux de sa sœur aînée déjà proclamée reine et pourvue d'une régence.

« Et la révolution est là, dans la main de M. Ruiz Zorrilla, prête à éclater, peut-être éclatée déjà, dans les grands centres industriels, sinon à Madrid ou à Saragosse, pour proclamer la République espagnole au moment où commence l'agonie de la République française qui se rattacherait à elle comme à une branche de salut.

« Il ne s'écoulera que peu de jours, peut-être quelques heures, avant que les choses se dessinent dans un sens ou dans un autre, la restauration de dona Isabelle ou la proclamation de la République, car tout se résume en cela pour le moment.

« Et les Carlistes ! Les Carlistes se recueillent quand les autres s'agitent. Ils savent qu'ils sont destinés à sauver, tôt ou tard, l'Espagne des mains de l'anarchie, des horreurs de la révolution ; et ils attendent avec calme l'avenir qui leur appartient. »

### LES CARLISTES.

A l'égard des Carlistes, le Figaro publie les renseignements suivants que lui a transmis un des confidents les plus intimes du duc de Madrid :

« La mort du roi Alphonse dégage le duc de Madrid de la convention qu'il avait signée avec son cousin, au lendemain de la guerre de cinq ans. On se rappelle, en effet, que don Carlos s'était engagé vis-à-vis du roi d'Espagne « à remettre l'épée au fourreau », ce sont les termes mêmes dont on s'était servi.

« Le duc de Madrid recouvre donc son entière liberté.

« Premier point.

« Comment va-t-il user de cette liberté ?

« Il va régler sa conduite sur la conduite de ses partisans.

« La régence est proclamée en Espagne. La reine restera-t-elle à la tête de la régence ? Verra-t-on apparaître la personnalité de M. le duc de Montpensier ?

« Le duc de Montpensier est rentré tout exprès en Espagne : comme tous les intimes, il s'attendait à cette catastrophe.

« Le mouvement républicain va-t-il au contraire s'accentuer et la dynastie alfonsoise sera-t-elle sérieusement menacée ?

« On l'ignore.

« Mais, dans le cas d'une régence ou dans le cas d'un mouvement républicain, le duc de Madrid sera prêt et se tiendra aux ordres de son parti.

« Il attend tout du mouvement initial des provinces du Nord.

« L'histoire contemporaine de l'Espagne établit en effet que le mouvement initial carliste a toujours appartenu aux provinces du Nord de l'Espagne.

« En résumé, c'est le carlisme lui-même qui indiquera le devoir à son chef.

« Si le duc de Madrid, au lieu de suivre son parti, pouvait le conduire et le commander, son avis serait celui-ci :

« Laisser la forme républicaine s'établir quelques mois en Espagne ; quand les républicains auraient montré leur impuissance, et que l'Espagne serait menacée de tomber aux mains des « communistes », mais à ce moment-là seulement, se mettre à la tête de tous les conservateurs.

« Mais il est probable que don Carlos ne choisira pas l'heure de l'action et que son parti le lui imposera.

« Don Carlos reste jusqu'à nouvel ordre à Venise. »

### LA GUERRE D'ORIENT

Sofia, 28 novembre.

On mande d'Arjana, près Pirot, le 27 novembre, 7 h. soir :

« Les Bulgares se sont donné, aujourd'hui, une première satisfaction effective, comme conséquence de leurs succès ; leurs troupes occupent Pirot.

« Les Serbes ont défendu hier cette ville très-énergiquement. Aujourd'hui la résistance a été plus molle ; les Serbes sentaient que la partie était bien perdue. Leur dernière résistance a eu lieu sur une colline à droite de la ville. Enfin, à cinq heures, le combat a pris fin.

« Par prudence, car l'on craint des explosions dans la ville, le gros de l'armée et le prince ont campé dans les environs de la ville.

« Demain, le prince entrera dans la ville et l'armée bulgare aura trouvé probablement de fortes positions défensives. Il est impossible de dire encore si la campagne s'arrêtera là, mais l'on donne comme indice significatif des sentiments de la population de Sofia, les cris de guerre : « Pas de paix sans conditions sérieuses, » poussés lors du départ de M. Tzanoff pour le quartier général. »

#### La cessation des hostilités en Bulgarie.

La Porte a envoyé un télégramme au prince Alexandre pour l'inviter à arrêter ses mouvements contre les Serbes.

Une dépêche de S. A. le prince de Bulgarie dit :

« Prenant en considération la note collective des représentants des grandes puissances et la déclaration du comte Khevenhuelter qui s'est présenté de la part de son souverain et nous a dit que, si nous avançons, les troupes autrichiennes passeraient en Serbie au secours des troupes serbes ; considérant que notre entrée victorieuse dans Pirot sauve notre honneur militaire et assure notre réputation, j'ai consenti à ordonner la cessation des hostilités, afin d'ouvrir les négociations en vue de déterminer les conditions d'un armistice. »

### ÉTRANGER

ESPAGNE. — Le nouveau ministère est constitué comme suit :

Président du conseil sans portefeuille, M. Sagasta.

Affaires étrangères, M. Moret.

Justice, M. Alonzo Martinez.

Guerre, le maréchal Jovellar.

Finances, M. Camacho.

Intérieur, M. Venancio Gonzalez.

Marine, l'amiral Beranger.

Travaux publics, M. Montero Rios.

Colonies, M. Navarro Rodrigo.

Le nouveau ministère se compose de six libéraux de l'ancien parti Sagasta et de trois membres de l'ancien parti de la gauche dynastique.

— Rien que cela ! s'écria Adalbert. Sans doute pour que du haut des Pyramides quarante siècles te contemplent ! Allons ! en voilà assez, enfant terrible. Laisse-moi travailler, et tâche de ne plus déraisonner.

(A suivre.)

### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 244 (29 novembre). L'Almanach d'Arlequin. La Déclaration du gouvernement. La grande conspiration. Laïcisation. La Concentration républicaine (croquis). Une commune modèle. Basty et les sœurs. L'Echange des prisonniers. Un nouveau jouet pour le jour de l'an (croquis).

EN VENTE : le superbe ALMANACH D'ARLEQUIN pour 1886, illustré de plus de 100 dessins. Le plus amusant et le meilleur marché de tous les Almanachs : 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs. Les 500, 62 fr. 50. Le mille, 120 fr. (franco de port et d'emballage).

Madrid, 27 novembre.

Hier, les divers groupes républicains se sont réunis et sont tombés d'accord en vue de la formation d'une coalition des républicains fédéraux et des partisans de la république unitaire.

Ainsi coalisés, les républicains tâcheront de faire proclamer la République.

M. Castelar ne s'est pas encore prononcé à ce sujet, mais les républicains espèrent qu'il acceptera la formule de conciliation.

On attribue aux républicains intransigeants l'explosion d'hier devant le café Oriental.

La tranquillité matérielle existe dans toute l'Espagne, mais les carlistes s'organisent activement, surtout dans les provinces basques, dans la Navarre, en Catalogne et à Valence.

Le gouvernement va faire occuper militairement tous les points où l'élément carliste domine. Les réserves sont appelées dans ce but, 60,000 hommes vont augmenter l'armée active.

Dans un ordre du jour adressé aux populations basques, le général Loma fait appel à leur patriotisme et dit qu'il maintiendra l'ordre avec énergie contre les fauteurs de désordres et appliquera la loi martiale sans pitié.

ANGLETERRE. — Une émeute très-grave a eu lieu jeudi soir à Nottingham.

Un grand nombre de fenêtres et de lampes ont été brisées, et en moins d'une demi-heure 47 personnes ont dû être transportées à l'hôpital.

Malgré l'intervention de la police, l'émeute n'a pu être apaisée, et, à minuit, on a dû télégraphier à Sheffield, d'où 408 hommes du régiment de York et Lancastre ont été expédiés pour Nottingham, par le train spécial.

L'ordre a été rétabli le lendemain ; mais les dégâts matériels sont considérables et une centaine de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 novembre.

Les achats du comptant forcent la spéculation, qui avait vendu à découvert, à se racheter ; de là une hausse de nos rentes qui gagnera les valeurs de placement.

Le 3 0/0 est à 80.25, l'amortissable à 81.85, le 4 1/2 nouveau à 108.25.

Le Crédit Foncier profite des bonnes dispositions du marché et cote 1,327.50. Il ne faut pas oublier qu'un coupon de 30 fr. vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier.

Les achats de l'épargne se portent sur les obligations communales 1880 et foncières 1885.

Bon courant d'affaires sur la Caisse des Dépôts et Comptes courants.

La Banque d'Escompte se tient à 448.75. La Société Générale reste toujours très-ferme.

La rente italienne arrive à 96.20.

Le Panama est offert à 403.50. La spéculation qui voulait faire la hausse pour repasser au public les titres achetés dans les bas cours, reste avec son stock et ne peut plus s'en débarrasser.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont bien tenues.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le mouvement préfectoral annoncé a paru hier au Journal officiel.

Notre compatriote, M. Léon Barrabant, préfet de la Corse, est nommé préfet de l'Aude. Il est remplacé en Corse par le préfet de la Nièvre, M. Bès-de-Berog.

M. Allain-Targé, préfet de la Sarthe, frère du ministre, est nommé préfet de l'Aisne. Son remplaçant au Mans est M. Rabbel, préfet de la Haute-Loire.

M. Blondin, préfet des Ardennes, passe à la préfecture de la Mayenne.

M. Reboul, préfet du Finistère, est envoyé dans le Puy-de-Dôme et remplacé par M. Monod, préfet du Calvados, lequel a pour successeur M. Rivaud, préfet de la Charente.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Les achats de céréales à l'étranger.

Judi, la Chambre des députés a engagé sa première discussion sur une question importante pour l'agriculture française : les achats de céréales que l'on fait à l'étranger pour nos troupes.

Deux ordres du jour ont été proposés ; le premier, par M. René Bricq, ainsi conçu :

sa réclame, je ferai valoir sa belle figure et son beau caractère ; je n'insisterai pas sur sa fortune, ce qui ne la toucherait guère ; mais je lui parlerai de la passion qu'elle lui a inspirée, ce qui probablement lui ira droit au cœur. Enfin, je lui dirai qu'une jeune veuve comme elle doit se remarier, parce qu'il est triste de vivre seule et de n'avoir personne à aimer et à quereller.

— C'est là la manière de faire une demande en mariage ! dit Adalbert. Tout ce que je leur souhaite, à tous les deux, c'est d'être aussi heureux que nous le sommes. Allons, embrasse-moi, je te laisse ; je vais travailler pour mon cours de demain. Comme j'ai beaucoup de femmes dans mon auditoire, je compte faire ce cours sur les jolies femmes de l'histoire. Je penserai à toi pour m'inspirer. Mario Stuart me rappellera tes beaux yeux bleus et tes cheveux blancs, et M<sup>me</sup> de Pompadour ta physionomie piquante. Allons, je n'ai pas de temps à perdre, je vais travailler.

— Et moi je vais m'habiller ; Valentine va venir me prendre d'un instant à l'autre. Je l'ai priée de m'accompagner aux magasins du Bon-Marché pour faire des emplettes et un petit lunch.

— Un lunch ! dit Adalbert, tu viens de déjeuner ; des emplettes, tu en as fait hier encore.

— Mais aujourd'hui, je veux acheter un costume de voyage.

— Hein !... pourquoi cela ?

— Mais pour voyager apparemment ; voilà un an que nous sommes mariés, et nous sommes restés inamovibles comme la magistrature assise, à moins que je ne compte les huit jours que nous avons été passer chez les parents, à Bougival. Il me faut un beau voyage, il me le faut... Je n'ai pas l'habitude de mener pendant si longtemps une vie sédentaire.

— O ces Américaines ! s'écria Adalbert, elles ont la passion du paquebot, du wagon et de l'auberge.

— Eh bien, oui ! cela m'ennuie d'être toujours dans le même appartement, de descendre toujours le même escalier et de me promener toujours sur le même boulevard ; il me tarde de mettre mes robes dans une malle et d'être dans une chambre d'hôtel garni.

— Avec cela, dit Adalbert, qu'ils sont agréables les hôtels garnis, ou plutôt dégarnis... Et tes domestiques ?

— Je leur donnerai congé.

— Et ton mari ?

— Je lui donnerai... non je l'emmènerai avec moi.

— Et mon cours d'histoire ?

— Tu le reprendras à ton retour.

— Tu ne veux donc faire qu'une courte absence ? Où veux-tu aller ?

— Ah ! je ne sais pas... j'aimerais assez l'Egypte.

La Chambre invite M. le ministre de la guerre à exclure des fournitures et des adjudications militaires tous produits agricoles étrangers.

Le scrutin a donné les chiffres suivants : Pour, 248 ; contre 274. — La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour : MM. Berger, de la Bourdonnaye, Chevalier, Fairé, de Moillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Le second ordre du jour tendait à entermer la question. Il a été adopté par 306 voix contre 193.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

On voit de quel côté sont les amis de l'agriculture française.

Les jeunes gens des classes 1876 et 1880 qui n'auraient pas encore déposé leurs livrets militaires, sont instamment priés de les porter à la gendarmerie, s'ils ne veulent encourir des peines disciplinaires.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

CONCOURS DU 29 NOVEMBRE 1885.

Tir au pistolet.

1<sup>er</sup> prix, M. de Guibert. — 2<sup>e</sup> prix, M. Favaron. — 3<sup>e</sup> prix, M. Milton. — 4<sup>e</sup> prix, M. Perreau. — 5<sup>e</sup> prix, M. Menagé. — 6<sup>e</sup> prix, M. Boutin. — 7<sup>e</sup> prix, M. Puichaud. — 8<sup>e</sup> prix, M. Baudry.

Tir à la carabine.

1<sup>er</sup> prix, M. Broum. — 2<sup>e</sup> prix, M. Doussain.

La prochaine séance aura lieu le jour qui sera ultérieurement fixé.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Un terrible accident s'est produit, lundi dernier, au manège du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, à Aire (Pas-de-Calais).

M. Trompeau, lieutenant à ce régiment, s'exerçait à franchir un obstacle, quand son cheval tomba, écrasant sous son poids le pauvre officier. Celui-ci fut relevé tout meurtri ; l'os frontal était broyé et la clavicule droite cassée ; un œil sortait de son orbite. M. Trompeau a été transporté de suite à l'hôpital militaire, où il a reçu les soins du major du régiment. Il a succombé mardi aux suites de ce terrible accident.

Le lieutenant Trompeau, à sa sortie de Saint-Cyr il y a peu d'années, avait suivi les cours de l'Ecole de Saumur en qualité d'officier-élève.

LA PLUIE D'ÉTOILES.

A Poitiers comme à Saumur, on a eu le spectacle d'une multitude d'étoiles filantes dans la nuit de vendredi dernier.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* de samedi :

« Chacun a pu admirer hier soir, et durant toute la nuit, un magnifique spectacle. Le ciel était sillonné par des milliers d'étoiles filantes : on aurait cru assister à une pluie de météores.

Une apparition semblable fut constatée pour la première fois, d'une façon sérieuse, en 1799. Elle fut observée en Amérique.

D'après une narration citée par la *Relation historique*, M. Bonpland rapporte que dès le commencement du phénomène, il n'y avait pas un espace du ciel, égal en étendue à 3 diamètres de la lune, que l'on ne vit à chaque instant rempli de bolides et d'étoiles filantes.

Une deuxième apparition très-brillante fut constatée le 42 novembre 1833. On rapporte qu'un observateur de Boston estima à plus de 8,600 le nombre d'étoiles qui ont dû paraître dans tout le ciel pendant un quart d'heure.

En 1867, le phénomène se reproduisit et fit également l'objet de sérieuses observations.

Nos lecteurs demanderont peut-être au *Journal de la Vienne* de leur indiquer les causes de ces apparitions de météores. Nous leurs avouons que nos connaissances en astronomie sont des plus restreintes. Aussi ne leur garantissons-nous pas l'exactitude de l'explication que nous allons leur donner.

Les courants météoriques sont le produit de la dissolution des comètes. Ils se

composent de corpuscules très-petits que certaines comètes abandonnent le long de leur orbite, sous l'influence de l'action dissolvante que le soleil et les planètes exercent sur la matière très-raréfiée dont ces astres sont formés.

Que cela n'empêche pas nos lecteurs de se mieux renseigner.

« Antoinette Rigaud »

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a dix jours, c'est après-demain mercredi qu'aura lieu sur le théâtre de Saumur une représentation de la pièce nouvelle du Théâtre-Français, *Antoinette Rigaud* — dont toute la presse a fait l'éloge — jouée par la compagnie parisienne de M. H. de Langley. Nous avons publié une notice sur chacun des artistes composant cette troupe.

La Foire.

THÉÂTRE CHABOT. — Le plus remarquable et le plus intéressant spectacle de la Foire qui s'est ouverte hier à Saumur est sans contredit le théâtre de la famille Chabot, dont le confortable ne laisse rien à désirer et qui possède des artistes de talent.

Le répertoire de ce théâtre est très-varié. Il est composé d'opérettes, comédies, pantomimes et ballets.

Le prix des places est accessible à toutes les bourses. Il réunit donc tous les éléments de succès.

PRIX DE VERTU.

L'Académie française a récompensé le dévouement de trois Angevines.

Une médaille de trois cents francs de la fondation Marie Lasne est décernée « à la » veuve Ogeron, d'Ingrandes, qui, orpheline, a mérité pour nourrir ses petits frères et s'est fait garde-malade volontaire des indigents. »

Une récompense de mille francs sur la fondation Montyon est décernée « à Marie » Avrillon, de Beaupréau (Maine-et-Loire), qui, après avoir adopté sa famille indigente et payé les dettes de son père, sert aujourd'hui, sans gages, des maîtres octogénaires et paralytiques. »

Manette Gury. — « L'amour du bien dévore aussi Manette Gury, de Beaupréau. Elle a soixante-douze ans et ne s'est jamais mariée pour n'être point détournée des malheureux, qu'elle recherche et qu'elle aime. Sa vocation de bienfaisance ne date pas d'hier et, dès l'âge de dix-sept ans, elle devient la garde et le soutien de sa mère. Tout son avoir consistait en un capital de 7,000 francs, maigre fortune dont elle a su tirer un trésor de charité. Elle adopte d'abord trois orphelins et les fait instruire, de telle sorte que deux d'entre eux sont ordonnés prêtres. Dans son voisinage, vivait un journalier qui gagnait un franc cinquante centimes par jour et qui avait quatre enfants. Manette Gury prend les quatre enfants à sa charge, les conduit jusqu'à la fin de leur apprentissage et en fait de bons ouvriers. Nulle délicatesse de sentiments ne lui est étrangère ; elle a contracté, sous son nom, des emprunts qui ont aidé secrètement des négociants à relever leur crédit ébranlé ; elle va au bureau de bienfaisance solliciter des pains qu'on ne lui refuse pas, car on sait qu'elle les porte à des pauvres un peu timides, qui veulent bien recevoir, mais ne veulent pas demander. Elle est en outre garde-malade volontaire des indigents ; elle s'est ruinée en bonnes œuvres et n'a plus pour vivre que le produit d'un petit commerce d'épicerie, dont le bénéfice est employé en charité. Le prix de quinze cents francs que l'Académie lui décerne ne sera point perdu pour ceux qui souffrent autour d'elle. »

On écrit à l'Union de la Sarthe :

« Quelques jours après le scrutin du 4 octobre dernier, le vicair de Saint-Jean-de-la-Mothe s'étant trouvé dans une maison particulière, il y fut question, nous ne savons comment, des élections. On vint à dire que les ouvriers manquaient de travail. L'abbé répondit que M. de La Rochefoucauld faisait cependant exécuter de grands travaux à son château de Bonnétable, ce qui occupait un nombre relativement considérable d'ouvriers.

Ces paroles ne tombèrent point dans l'eau : un des auditeurs colporta le propos en le dénaturant et en l'accompagnant de commentaires mensongers. Finalement, on

en vint à affirmer que le vicair avait dit : « Si les conservateurs ne sont pas élus, le clergé sera persécuté. »

Pour ce propos faussement attribué à l'abbé, M. le sous-préfet de La Flèche a jugé bon de venir en personne, à Saint-Jean, et de faire une enquête ; il avait établi son tribunal à la mairie, où l'assistait sans doute le fameux maire Pontvert, — celui qui peut violer impunément la loi électorale parce qu'il est républicain.

Sur l'ordre de M. le sous-préfet, on est allé chercher les personnes chez qui le vicair aurait tenu le propos incriminé. Le mari et la femme, — qui auraient d'ailleurs bien dû ne pas même se déranger, — l'ont énergiquement démenti.

Et pourtant, ce n'est pas la faute du sous-préfet, qui avait usé de ruses. Non-seulement il aurait interrogé séparément le mari et la femme, comme si l'on eût soupçonné la probité de ces braves gens et comme s'il se fût agi de les faire déposer devant un juge d'instruction au criminel, mais le fonctionnaire de la R. F. serait allé jusqu'à commettre un mensonge en disant à la femme : « Vous dites que le vicair n'a pas tenu ce propos ; votre mari vient pourtant de nous avouer le contraire ! » La femme aurait répondu : « S'il vous a dit cela, c'est un menteur. »

Et le sous-préfet en a été pour ses frais !

Ne dirait-on pas que les préfets et sous-préfets de la République essaient de terroriser les populations ? »

UNE VENGEANCE ÉLECTORALE.

Le curé de la Digne-Damont, arrondissement de Limoux (Aude), vient de voir son traitement supprimé, sur la demande du préfet du département, parce que cet ecclésiastique, ancien officier dans la garde impériale, a prononcé en chaire la phrase suivante, la veille des élections du 18 octobre (cette phrase est extraite d'un rapport du préfet) : « Je vous engage, mes chers paroissiens, à voter selon votre conscience et pour le bon ordre. »

Suivant le préfet de l'Aude, voter pour le bon ordre, c'était voter contre les candidats républicains !!!

UN BRETON EN BIRMANIE.

Il y a en Birmanie un homme dont le nom sera peut-être mêlé d'une façon tragique aux événements de Birmanie.

Cet homme est un Français, le comte de Trévelec, officier de cavalerie démissionnaire, d'origine bretonne, et descendant d'une ancienne et puissante famille de planteurs français de Saint-Domingue.

C'est le comte de Trévelec qui a amené, il y a dix-huit mois environ, la seconde ambassade birmane à Paris. C'est un homme de 45 ans environ, d'une grande hardiesse, petit, assez mince, grisonnant.

Il y a huit ans qu'il est au service du roi de Birmanie, qui a une grande confiance en lui. Il a accepté la mission difficile d'organiser l'armée birmane et de la mettre en état de défendre l'indépendance du pays, menacée par l'Angleterre.

M. de Trévelec était à Mandalay aux dernières nouvelles. Les Anglais lui gardent une sombre rancune de ses efforts à bien remplir là-bas sa mission. On dit à Rangoon, à Calcutta : « Celui-là, si nous le prenons, il nous le paiera ; on le pendra. »

(Journal d'Ille-et-Vilaine.)

Aujourd'hui lundi, il est mis en vente, à l'ÉPICERIE CENTRALE, de la *Choucroute de Strasbourg* au prix de 25 c. le 1/2 kil. Le même article sera vendu tout préparé et garni de jambon et de saucisses en boîtes de 500 gr. et 1 kil. ; on n'a besoin que de le réchauffer au moment de servir.

Faits divers.

Soixante-deux personnes sont déjà venues des régions les plus diverses trouver M. Pasteur depuis sa récente communication à l'Académie des sciences. Elles sont toutes en traitement.

Parmi elles se trouvent six habitants de Brie-Comte-Robert, qui ont été mordus dimanche par un chien enragé.

A Baltimore vient de mourir sœur Agnès Gobert, Rubinstein, qui l'entendit chanter à l'église, disait qu'elle avait la voix la plus

merveilleuse qu'on eût entendue de ce siècle. Mais jamais elle ne voulut se produire en public. Strakosch lui avait offert 250,000 fr. pour une tournée de concerts de six semaines.

Dès l'âge de vingt ans, elle se consacra uniquement à la religion et entra au couvent de Georgetown.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 30 novembre 1885,

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de JULES MASSENET.

Décor peint par M. ALLAIN

MEUBLES, ACCESSOIRES, COSTUMES NEUFS.

1<sup>er</sup> acte, 1<sup>er</sup> tableau : l'Arrivée du coche à Amiens ;

2<sup>e</sup> acte, 2<sup>e</sup> tableau : la Chambre de Manon.

3<sup>e</sup> acte, 3<sup>e</sup> tableau : la Fête au Cours la Reine.

3<sup>e</sup> acte, 4<sup>e</sup> tableau : le Parloir du séminaire Saint-Sulpice.

4<sup>e</sup> acte, 5<sup>e</sup> tableau : la Salle de jeux de l'hôtel Transylvanie.

5<sup>e</sup> acte, 6<sup>e</sup> tableau : la Route du Havre.

Distribution :

Le chevalier des Grioux.....	MM. Goffoël.
Lescant.....	Dechesne.
Le comte des Grioux.....	Neveu.
Guillet de Morfontaine.....	Ometz.
De Brétigny.....	Vincent.
Manon.....	M <sup>mes</sup> Dorian.
Poussette.....	Dulaurens.
Javotte.....	Savigny.
Rosette.....	Vandermeiren.
La servante.....	Bérangère.
L'hôtelier.....	MM. Allemand.
Un sergent.....	Démon.
Un soldat.....	Pascaud.
Le portier.....	Deroussau.

Joueurs, croupiers, gardes, voyageurs, voyageurs, marchands, marchandes, dames dévotes, promeneurs, promeneuses, cuisiniers, seigneurs.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 1<sup>er</sup> décembre

ANTOINETTE RIGAUD, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Raimond Deslandes, par la troupe parisienne de M. H. de Langley.

L'Amant aux bouquets, pièce en 1 acte, de MM. L. Lurine et R. Raimond.

UNE PETITE FÊTE

La rue d'Orléans avait pris hier un aspect inaccoutumé. On voyait une foule entrer et sortir aux abords des Magasins des Docks Généraux du tissu venus parmi nous et qui inauguraient la mise en vente dont nous avons eu occasion de parler dans nos précédents numéros.

Ainsi il a suffi de l'arrivée de cet établissement parisien pour attirer un grand nombre d'acheteurs. A quoi cela tient-il ? me direz-vous, et ne doit-on pas attribuer ce succès passager aux caprices seuls de la clientèle ? Nullement, le public sérieux se rend compte. Il va où il trouve son avantage et il a compris bien vite que ces Docks n'étaient que les intermédiaires directs du producteur à l'acheteur.

Ajoutons que les Dames trouvent pour les renseigner un personnel sérieux dont l'affabilité et la bonne tenue contribuent pour beaucoup à la devise de cet établissement qui est

LE SUCCÈS PAR LE BON MARCHÉ.

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS

Bains de Vapeur

AVIS

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lombagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur  
17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**FAILLITE CLÉE.**

Par son jugement en date du 23 novembre 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes d'office, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Clée, Jules, ancien marchand à Doué-la-Fontaine.

Le Greffier du Tribunal,  
(897) GAUTIER.

**A LOUER**

Pour le 24 juin 1886

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelie,  
Occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M. GAUTIER, notaire. (864)

**A VENDRE UN CLOS**

Terre et Vigne,

Entouré de murs, avec petit pavillon, appelé le

**CLOS - GROLLEAU**

Situé commune de Saumur, au lieu dit Les Châteaux,

D'une contenance de 3 hectares 15 ares 60 centiares.

S'adresser à M. DAZÉ, propriétaire à Varrains. (855)

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**UN BON CABRIOLET**

Monté sur Ksieux à patente et Capote, Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. OAY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

**A CÉDER DE SUITE**

**MAGASIN de MERCERIE**

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**Boucherie-Charcuterie**

Située à Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

POUR

**COUVERTURES EN ARDOISES**

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (853)

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

**CABINET D'AFFAIRES**

DE

**M. G. DOUSSAIN**

Syndic de faillite,

40, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermolements. Recouvrements et renseignements. Consultations absolument gratuites.

**Offres et Demandes**

ON DEMANDE ménage, femme cuisinière, homme connaissant service intérieur, sachant conduire et pouvant s'occuper des travaux de la terre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme sachant conduire, s'occupant au besoin du service intérieur et connaissant les travaux de la terre et des vignes. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des ouvrières. S'adresser chez M<sup>me</sup> CHAUSSARD, 22, rue du Marché-Noir. (800)

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régisseur pour propriétés; connaît la vente du bois et la culture des terrains. S'adresser au bureau du journal.

**BALS DE SOCIÉTÉ**, bals de noces, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

**ABONNEMENTS :**

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ**

Aux Mères de Famille, aux Directrices de Pensionnats

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous recommandons spécialement : La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES (84 ans d'existence), publié sous la direction de M<sup>me</sup> Julie GOURAUD, dont les ouvrages sont si estimés.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

**ÉDITIONS**

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes); 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÈRE, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.

**PRIMES**

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1<sup>er</sup> Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHETS

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

91, Rue de Rivoli  
9, Boulevard de la Madeleine  
PARIS

Produit de 1<sup>re</sup> qualité

**CHOCOLAT MASSON**

Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grams, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir
3 heures	8 minutes																
6	55																
9	18																
1	25																
3	32																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	21 minutes																
9	37																
12	48																
4	44																
7	4																
10	24																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,